



BTSA

Agronomie - Productions Végétales

Aménagements Paysagers

Conditions d'admission

Vous êtes issu(e) :

- d'un baccalauréat général,
- d'un baccalauréat technologique "Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) "
- d'un baccalauréat professionnel (dans les filières professionnelles correspondantes)

Inscriptions :

Du 22 janvier au 13 mars sur le site <https://www.parcoursup.fr/>

Modules de base (communs à l'ensemble des BTSA)

Disciplines	Horaire
M11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 h
M21 - Organisation économique, sociale et juridique	87 h
M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h
M23 - Langue vivante (anglais ou allemand)	116 h
M31 - Education physique et sportive	87 h
M41 - Traitement des données	72,5 h
M42 - Technologies de l'information et du multimédia	43,5 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun	24 h

Les atouts

Une résidence étudiants avec WIFI, salle de travail informatisée, foyer, chambres individuelles et collectives.

Une exploitation agricole de polyculture et d'élevage.

Une pédagogie ouverte sur le milieu : stages, sorties pédagogiques, visites d'entreprises, de jardins...

Une association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et une association sportive proposant de nombreuses activités.



BTSA Agronomie - Productions Végétales

Le technicien supérieur se situe hiérarchiquement entre le niveau technicien-agent technique (niveau bac) et les niveaux ingénieur.

Les deux grandes catégories de profils professionnels sont :

- technicien supérieur collaborateur d'ingénieur : il peut exercer dans les secteurs de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (Technicien d'expérimentation ou d'essai, Agent de développement, Conseiller agricole, Agent technico-commercial en agrofournitures...)
- responsable d'exploitation agricole.

Architecture de formation :

Domaine professionnel	Module	Horaire
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M51 - Marché, filière et régulation	72,5 h
	M52 - Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales	101,5 h
	M53 - Climat, sol	116 h
	M54 - Biologie et physiologie du végétal	87 h
	M55 - Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème	87 h
	M56 - Agroéquipements	87 h
	M57 - Statistiques et démarches expérimentales	29 h
	M58 - Itinéraires techniques	116 h
	M59 - Systèmes de culture ou système semencier	116 h
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 h
Initiative locale	M71 - Module d'initiative locale	87 h

Modules d'Initiative Locale (MIL) :

- Innovations en agriculture
- Gestion des surfaces toujours en herbe.

Stages :

- 12 semaines de stage individuel en entreprise ou organisme technique
- 4 semaines de stage à l'étranger.

Obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et pour moitié lors d'épreuves terminales en fin de deuxième année.

Le contrôle continu en cours de formation (50 %) est organisé sur les deux ans par l'équipe pédagogique autour de 5 épreuves coefficientées.

Pour les Modules d'Initiative Locale (MIL), les points au dessus de 10 sont multipliés par 3.

Pour l'option Education Physique et Sportive, ils sont multipliés par 3.

L'examen terminal (50 %) est organisé en 2 épreuves nationales coefficientées et permettent de contrôler l'atteinte des objectifs terminaux de formation.

BTSA Aménagements Paysagers

Le technicien supérieur se situe hiérarchiquement entre le niveau technicien-agent technique (niveau bac) et les niveaux ingénieur ou architecte-paysagiste.

Les deux grandes catégories de profils professionnels sont :

- le technicien supérieur sur les chantiers d'aménagements paysagers "chef de chantier" : il s'occupe de la gestion des chantiers (approvisionnement, planning...) et a sous sa responsabilité les personnes qui y travaillent. Il assure également les relations avec le client pour chaque chantier.
- le technicien supérieur en bureau d'études "assistant de l'architecte paysagiste" : il participe à l'élaboration de projets d'aménagements paysagers depuis la conception et l'étude des projets jusqu'à leur mise en œuvre.

Architecture de formation :

Domaine professionnel	Module	Horaire
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles liées au secteur professionnel	M51 - Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	145 h
	M52 - Connaissance et gestion des végétaux	261 h
	M53 - Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	188,5 h
	M54 - Gestion technico-économique des chantiers	87 h
	M55 - Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130,5 h
Mises en situations professionnelles	M61 - Stages	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 h
Initiative locale	M71 - Module d'initiative locale	87 h

Modules d'Initiative Locale (MIL) :

1 MIL obligatoire : Gestion des ressources humaines dans une entreprise ou un service de travaux paysagers

1 MIL à choisir entre :

- Vente de produits de jardin
- Urbanisme végétal

Stages :

- 11 semaines de stage individuel en entreprise
- 4 semaines de stage à l'étranger
- Un stage collectif « immersion »
- Une semaine « approche globale » de 2 organismes.

:Evaluation de la formation

Elle se déroule pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et pour moitié lors d'épreuves terminales en fin de deuxième année.

Le contrôle continu en cours de formation (50 %) est organisé sur les deux ans par l'équipe pédagogique autour de 5 épreuves coefficientées.

Pour les Modules d'Initiative Locale (MIL), les points au dessus de 10 sont multipliés par 3.
Pour l'option Education Physique et Sportive, ils sont multipliés par 3.

L'examen terminal (50 %) est organisé en 2 épreuves nationales coefficientées et permettent de contrôler l'atteinte des objectifs terminaux de formation.

Poursuite d'études après le BTSA

Licences professionnelles conduites en partenariat avec l'établissement :

Agriculture, Nouvelles Technologies, Durabilité (ANTD)

Vous êtes sensibles à la gestion durable des espaces agricoles, ruraux et péri-urbains. Vous vous intéressez à la maîtrise des flux d'information et d'énergie en agriculture. Les nouvelles technologies d'information et de communication vous attirent... le LEGTA de Quetigny, en partenariat avec l'Université de Bourgogne et AGROSUP Dijon, vous propose la licence pro ANTD en formation initiale ou en contrat pro.

Gestion des Espaces Végétaux Urbains (GEVU)

Le LEGTA de Quetigny, en partenariat avec l'Université de Bourgogne propose cette licence pro dont l'objectif est de former des professionnels capables :

- de gérer des espaces paysagers en intégrant les nouvelles technologies (SIG)
- de mettre en oeuvre des politiques urbaines en matière de conservation, de développement et de valorisation du patrimoine paysager végétal
- d'aider à la conception de projets d'aménagements paysagers en milieu urbanisé en anticipant leur impact sur l'environnement.

Classe prépa ATS BIO :

Cette formation en 1 an, proposée dans dix lycées agricoles dont le LEGTA de Quetigny, est ouverte aux titulaires d'un BTSA, de certains BTS ou DUT qui souhaitent préparer le concours d'entrée dans une école d'ingénieur ou de vétérinaire :

- Ecoles d'ingénieurs : Agrocampus Angers cursus ingénieur horticulture et paysage, Agrocampus Rennes cursus ingénieur spécialité agronomie, Agro Paris Tech, ENSA Toulouse, Montpellier Sup Agro, ENSAIA Nancy, AGROSUP Dijon, Bordeaux Sciences Agro, ONIRIS Nantes Atlantique, VetAgro Sup Clermont-Ferrand
- Ecoles Nationales Vétérinaires : ENV Alfort, ENV Toulouse, ONIRIS Nantes Atlantique, VetAgroSup Lyon.

Autres possibilités :

- autres licences professionnelles
- certificats de spécialisation
- deuxième BTSA en 1 an
- Autres écoles d'ingénieur : Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois, Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, par exemple.